



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-URSULE
M.R.C. MASKINONGÉ

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Ursule, tenue à la salle J. Édouard Baril, sise au 215, rue Lessard à Sainte-Ursule, le **12 août 2024, à 19h30**, sous la présidence de monsieur Réjean Carle, maire.

À laquelle sont présents :

Madame Denise Béland, conseillère au poste numéro un
Monsieur Jeannis Charette, conseiller au poste numéro deux
Madame Sylvie Lessard, conseillère au poste numéro trois
Madame Josée Bellemare, conseillère au poste numéro quatre
Monsieur Philippe Dauphin, conseiller au poste numéro cinq
Madame Sylvie Béland, conseillère au poste numéro six

Formant quorum.

Et Guylaine St-Louis, directrice générale, greffière-trésorière

MOMENT DE RÉFLEXION.

RÉSOLUTION # 2024-08-05

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. ADMINISTRATION ET AFFAIRES COURANTES

- 1.1 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 juillet 2024 ainsi que la séance ordinaire du 8 juillet 2024
- 1.2 Correspondance
- 1.3 Informations du maire
- 1.4 Approbation des comptes
- 1.5 Engagements de crédits
- 1.6 Comités

2. SOUMISSIONS, CONTRATS ET RÈGLEMENTS

- 2.1 Mandat ingénieur Ghislain Lambert pour la capacité de charge à la station de pompage étang village et tout autre recommandation à la municipalité pour le service égout sanitaire et égout pluvial
- 2.2 Ajustement à l'octroi contrat à la firme d'ingénieur Stantec pour l'ajout de la portion contrôle d'accès par carte pour les plans de la mécanique bâtiment – projet agrandissement centre communautaire

3. RESSOURCES HUMAINES

- 3.1 Démission agente en développement loisirs et culture
- 3.2 Inscription au programme de qualification et à la formation d'opérateur municipal en traitement d'eau souterraine avec et sans filtration et réseau de distribution – Michaël Gélinas

4. TRAVAUX PUBLICS

- 4.1 Mandat directrice générale pour octroyer contrat firme ingénieur pour déterminer la méthodologie des travaux et leur portée – ponceaux Petite Carrière

5. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

6. LOISIRS, SPORTS, CULTURE ET BIBLIOTHÈQUE

7. PARC DES CHUTES

- 7.1 Renouveau Tourisme Mauricie
- 7.2 Octroi contrat graphiste mise à jour et révision panneaux d'interprétation d'AGIR
- 7.3 Mandater directrice générale pour demander le transfert de la subvention du pont suspendu pour l'escalier Belvédère

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 8.1 Appui à la semaine de la sécurité ferroviaire

9. VARIA

- 9.1 Motion de remerciement pour l'entraide lors de l'inondation de la tempête Debby

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

PROPOSITION DE : Philippe Dauphin

APPUYÉ PAR : Sylvie Béland

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour soit adopté, tel que lu et rédigé en laissant l'item << sujets divers >> ouvert;

RÉSOLUTION # 2024-08-06

1.1 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil déclarent avoir pris connaissance des procès-verbaux et renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 juillet 2024 et de la séance ordinaire du 8 juillet 2024.

Séance extraordinaire du 3 juillet 2024

PROPOSITION DE : Sylvie Lessard

APPUYÉ PAR : Denise Béland

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Séance ordinaire du 8 juillet 2024

PROPOSITION DE : Sylvie Lessard

APPUYÉ PAR : Denise Béland

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE ce Conseil approuve les procès-verbaux ci-haut mentionnés, tels que rédigés;

1.2 CORRESPONDANCE

La greffière-trésorière mentionne que la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 8 juillet 2024 a été acheminée aux membres du Conseil lors de leur réception.

1.3 INFORMATIONS DU MAIRE

- Collecte de sang le 13 août à l'école Rinfret
- Tempête Debby a causé une inondation importante le 9 août 2024, mesures d'urgence déclenchée. Environ 158 mm de précipitation durant la journée
- Merci aux pompiers, employés municipaux, bénévoles et citoyens

RÉSOLUTION # 2024-08-07

1.4 APPROBATION DES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et greffière-trésorière et aux autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 8 juillet 2024.

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits pris par le conseil en vertu de la résolution portant le numéro 2024-07-09.

PROPOSITION DE : Sylvie Lessard
APPUYÉ PAR : Denise Béland
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE ce Conseil approuve la liste des comptes à payer et d'en autoriser le paiement:

RÉSOLUTION # 2024-08-08

1.5 ENGAGEMENTS DE CRÉDITS

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des engagements de crédits pour le prochain mois, et ce, pour le bon fonctionnement de l'administration municipale;

PROPOSITION DE : Josée Bellemare
APPUYÉ PAR : Philippe Dauphin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil approuve la liste des engagements de crédits et d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à procéder dans les limites de l'engagement

1.6 COMITÉS

- Activités dimanches animés se déroulent bien, prochainement yoga le 25 août et prestation musicale le 8 septembre.
- Pique-Nique Ursulois le 18 août 2024 à compter de 10h0 au stationnement bureau municipal considérant que le parc ursulois est brisé par la tempête Debby
- Vente de garage le 24 août 2024
- Réunion comité des loisirs le 12 août 2024
- Réunion CCU le 13 août 2024

RÉSOLUTION # 2024-08-09

2.1 MANDAT INGÉNIEUR GHISLAIN LAMBERT POUR LA CAPACITÉ DE CHARGE DE LA STATION DE POMPAGE ÉTANG VILLAGE ET TOUT AUTRE RECOMMANDATION À LA MUNICIPALITÉ POUR LE SERVICE ÉGOUT SANITAIRE ET ÉGOUT PLUVIAL

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2024-04-12 mandatait le directeur des travaux publics à demander une offre de service d'un ingénieur pour la station de pompage au réseau d'égout du village pour le projet d'intervention ainsi que la préparation d'un devis;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur Ghislain Lambert est venu nous rencontrer et qu'il a été convenu d'ajouter à son rapport le calcul de la capacité de charge à la station de pompage de l'étang aéré du village et ainsi que d'autres recommandations pour le service d'égout sanitaire et pluvial si requis;

PROPOSITION DE : Philippe Dauphin
APPUYÉ PAR : Sylvie Béland
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le Conseil donne le mandat à l'ingénieur Ghislain Lambert d'inclure à son rapport le calcul de la capacité de charge à la station de pompage de l'étang aéré du village et ainsi que d'autres recommandations pour le service d'égout sanitaire et pluvial si requis;

RÉSOLUTION # 2024-08-10

2.2 AJUSTEMENT À L'OCTROI CONTRAT À LA FIRME D'INGÉNIEUR STANTEC POUR L'AJOUT À LA PORTION CONTRÔLE D'ACCÈS PAR CARTE POUR LES PLANS DE LA MÉCANIQUE BÂTIMENT – PROJET AGRANDISSEMENT CENTRE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QUE la résolution # 2024-02-17 autorisait les honoraires d'un ingénieur pour la préparation d'une estimation des coûts au niveau électrique et mécanique selon les plans d'architecte pour le projet d'agrandissement du centre communautaire;

CONSIDÉRANT QUE les contrôles d'accès par carte, et relocalisation des équipements de la salle TI ne font pas partie des services de base proposés;

PROPOSITION DE : Philippe Dauphin
APPUYÉ PAR : Jeannis Charette
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le Conseil municipal autorise les frais supplémentaires de 1000 \$ environ pour inclure la portion des contrôles d'accès par carte, et relocalisation des équipements de la salle TI dans les plans de mécanique bâtiment du projet d'agrandissement du centre communautaire.

RÉSOLUTION # 2024-08-11

3.1 DÉMISSION AGENTE EN DÉVELOPPEMENT LOISIRS ET CULTURE

CONSIDÉRANT Madame Mégane Milette, agente en développement en loisirs et culture a soumis sa démission par lettre à la directrice générale le 5 août 2024;

PROPOSITION DE : Denise Béland
APPUYÉ PAR : Josée Bellemare
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le Conseil municipal accepte la démission de Madame Mégane Milette au poste d'agente en développement en loisirs et culture;

Que le Conseil municipal la remercie pour son travail au sein de la municipalité.

RÉSOLUTION # 2024-08-12

3.2 INSCRIPTION AU PROGRAMME DE QUALIFICATION ET À LA FORMATION D'OPÉRATEUR MUNICIPAL EN TRAITEMENT D'EAU SOUTERRAINE AVEC ET SANS FILTRATION ET RÉSEAU DE DISTRIBUTION – MICHAËL GÉLINAS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire former M. Michaël Gélinas à titre d'opérateur municipal en traitement d'eau souterraine avec et sans filtration et réseau de distribution (OTUFD-ND-ORD);

CONSIDÉRANT QUE cette formation est offerte à distance en visioconférence du 30 septembre au 23 octobre 2024 et qu'il y aura des journées pratiques;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la formation est de 2 600.00 \$;

CONSIDÉRANT QU'un montant de formation en eaux potables et usées est prévu au budget 2024;

CONSIDÉRANT QUE cette formation exige un compagnonnage par une firme spécialisée;

CONSIDÉRANT QUE M. François McMurray a fait le compagnonnage lors de la formation du directeur des travaux publics et du journalier spécialisé et qu'il a répondu aux attentes;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Argus Environnement a fait parvenir une offre de services :

- Temps en formation ou déplacement : 125.00 \$/heure
- Kilométrage : 0.67 \$/km
- Formation prévue : 40h à 50h

CONSIDÉRANT QUE l'inscription au programme de qualification est requise au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale au coût de 129 \$/chaque;

PROPOSITION DE : Jeannis Charette
APPUYÉ PAR : Josée Bellemare
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le Conseil municipal autorise l'inscription à la formation en traitement d'eau souterraine avec et sans filtration et réseau de distribution (OTUFD-ND-ORD) au Cégep St-Laurent au montant de 2 600 \$ pour l'employé Michaël Gélinas;

QUE le Conseil municipal supporte les coûts inhérents relatifs aux repas et déplacement pour les journées pratiques s'il y a lieu ainsi que le compagnonnage de la compagnie Argus Environnement pour un maximum de 50h à 125\$/h plus le kilométrage.

QUE la directrice générale soit autorisée à faire les 2 inscriptions au programme de qualification au Ministère du travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour les qualifications en eaux potables et usées au coût de 129.00 \$ /chaque.

RÉSOLUTION # 2024-08-13

4.1 MANDAT DIRECTRICE GÉNÉRALE POUR OCTROYER CONTRAT FIRME INGÉNIEUR POUR DÉTERMINER LA MÉTHODOLOGIE DES TRAVAUX ET LEUR PORTÉE – PONCEAUX PETITE CARRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est toujours dans l'attente des avocats pour la reprise des travaux aux ponceaux Petite Carrière;

CONSIDÉRANT QUE l'avocat d'Alide Bergeron & fils demande que la méthodologie des travaux et leur portée soit supporté par la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE pour reprendre les travaux, une méthodologie des travaux et leur portée sera exigible par la CNESST;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a déjà fait appel à une firme d'ingénieur pour avancer le dossier;

PROPOSITION DE : Denise Béland

APPUYÉ PAR : Jeannis Charette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le Conseil municipal mandate la directrice générale, de concert avec l'avocat, à faire les démarches avec une firme d'ingénieur pour obtenir la méthodologie des travaux et leur portée pour avancer le dossier de reprise des travaux des ponceaux Petite Carrière.

RÉSOLUTION # 2024-08-14

7.1 RENOUVELLEMENT TOURISME MAURICIE

CONSIDÉRANT QUE l'association touristique régionale de la Mauricie est un organisme sans but lucratif dont la mission est de contribuer à assurer le développement et la mise en valeur de l'offre touristique de la Mauricie;

CONSIDÉRANT QUE leur objectif est d'offrir la meilleure visibilité via une multitude d'offres sur les différents marchés de l'industrie touristique;

CONSIDÉRANT QUE le renouvellement de la cotisation est pour la période du 1er mai 2024 au 30 avril 2025;

CONSIDÉRANT QU'il y a plusieurs avantages à devenir membre tel que;

- Information en continu sur des sujets concernant notre entreprise ou notre secteur d'activités (fonds disponibles, mesures sanitaires, aide gouvernementale, etc.);
- Accès à des subventions et fonds dédiés à l'industrie touristique;
- Représentation de notre entreprise auprès des instances gouvernementales;
- Accès à une banque d'heures donnant accès à des services professionnels;
- Services-conseils d'experts en matière de tourisme et de marketing;
- Formations sur mesure pour nous aider à progresser ou à optimiser notre offre;
- Réseautage et développement de contacts de premier ordre grâce au regroupement d'entreprises touristiques sur tout le territoire mauricien;
- Accès privilégié à des offres publicitaires aux tarifs avantageux et à des campagnes promotionnelles ciblées;
- Visibilité accrue de notre entreprise grâce aux tournées de presse et aux salons touristiques;

- Parution de notre entreprise dans le guide touristique officiel de la Mauricie (35 000 copies imprimées annuellement et distribuées à travers le Québec et sur le site Web: tourismemauricie.com;
- Visibilité grâce au Blogue (1,2 million de visiteurs), infolettre (9 000 abonnés) et sur leurs médias sociaux (plus de 75 000 abonnés).

CONSIDÉRANT QUE cette association aide à la visibilité du Parc des Chutes;

PROPOSITION DE : Sylvie Lessard
APPUYÉ PAR : Sylvie Béland
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le Conseil municipal autorise le renouvellement annuel de Tourisme Mauricie pour la période du 1er mai 2024 au 30 avril 2025 au montant de 431.16 \$ taxes incluses.

RÉSOLUTION # 2024-08-15

7.2 OCTROI CONTRAT GRAPHISTE MISE À JOUR ET RÉVISION PANNEAUX D'INTERPRÉTATION D'AGIR

CONSIDÉRANT QUE des panneaux d'interprétation selon l'inventaire des espères par Agir Maskinongé sont prévus au programme de subvention PSPS;

CONSIDÉRANT QUE Gabrielle Gingras infographiste a fait parvenir une offre de services pour le design graphique, infographie, rencontre, inventaire, gestion pour un montant de 2 160.00 \$ *taxes en sus*

PROPOSITION DE : Sylvie Béland
APPUYÉ PAR : Josée Bellemare
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le Conseil municipal octroie le contrat de mise à jour et révision des panneaux d'interprétation d'Agir Maskinongé pour le Parc des Chutes à Gabrielle Gingras, infographiste de Sainte-Ursule pour le design graphique, infographie, rencontre, inventaire et gestion pour un montant de 2 160.00 \$ *taxes en sus*

RÉSOLUTION # 2024-08-16

7.3 MANDATER DIRECTRICE GÉNÉRALE POUR DEMANDER LE TRANSFERT DE LA SUBVENTION DU PONT SUSPENDU POUR L'ESCALIER BELVÈDÈRE

CONSIDÉRANT QUE le projet de réparation du pont suspendu du Parc des Chutes n'est plus possible dû à des coûts démesurés;

CONSIDÉRANT QUE l'escalier du belvédère demande d'énormes réparations et que le coût de ce changement sera considérable;

PROPOSITION DE : Denise Béland
APPUYÉ PAR : Philippe Dauphin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le Conseil municipal mandate la directrice générale à demander que la subvention prévue pour la réparation du pont suspendu soit transférée pour la réparation de l'escalier du belvédère du Parc des Chutes.

RÉSOLUTION # 2024-08-17

8.1 APPUI À LA SEMAINE DE LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE

ATTENDU QUE la Semaine de la sécurité ferroviaire aura lieu au Canada du 23 au 29 septembre 2024;

ATTENDU QUE 229 incidents liés à des passages à niveau et à des intrusions se sont produits au Canada en 2023, entraînant 66 décès et 39 blessures graves évitables.

ATTENDU QUE l'éducation et l'information du public sur la sécurité ferroviaire (en rappelant au public que les emprises ferroviaires sont des propriétés privées, en sensibilisant le public aux dangers associés aux passages à niveau, en s'assurant que les piétons et les automobilistes sont attentifs et à l'écoute à proximité des voies ferrées et respectent le Code de la route) réduiront le nombre de décès et de blessures évitables causés par des incidents impliquant des trains et des citoyens;

ATTENDU QU'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé dont la mission est de travailler avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

ATTENDU QUE le CN et Opération Gareautrain demandent au Conseil municipal d'adopter la présente résolution afin d'appuyer ses efforts soutenus déployés pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité.

PROPOSITION DE : Philippe Dauphin

APPUYÉ PAR : Jeannis Charette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le Conseil municipal appuie la Semaine de la sécurité ferroviaire, qui se déroulera du 23 au 29 septembre 2024.

RÉSOLUTION # 2024-08-18

9.1 MOTION DE REMERCIEMENT POUR L'ENTRAIDE LORS DE L'INONDATION DE LA TEMPÊTE DEBBY

Le Maire et les élus (es) du Conseil municipal ont été touchés par l'élan de solidarité lors de l'inondation.

Il est unanimement résolu que :

Le Conseil municipal de Sainte-Ursule tient sincèrement à remercier et à souligner le travail remarquable des employés de la Municipalité de Sainte-Ursule (cols blancs, cols bleus, service incendie) lors de l'inondation de la tempête Debby survenue le 9 août 2024;

Le Conseil municipal exprime ses plus sincères remerciements à tous les bénévoles pour leur précieuse contribution pour venir en aide à la communauté;

Le Conseil municipal tient à prendre un moment pour reconnaître la solidarité et la résilience des citoyens (nes) de Sainte-Ursule;

PÉRIODE DE QUESTIONS

SUJETS DIVERS

RÉSOLUTION # 2024-08-19
10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Levée de l'assemblée à 20h10

PROPOSITION DE : Jeannis Charette
APPUYÉ PAR : Philippe Dauphin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente assemblée soit levée, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été discutés.

Signé : _____
RÉJEAN CARLE, Maire

Signé : _____
GUYLAINE ST-LOUIS, Directrice générale, greffière-trésorière

Je, Réjean Carle, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 152(2) du Code municipal.

Signé : _____ maire

